

ANNONCE

Diagnostic amiante avant travaux des bâtiments de la ville

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
- BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Mode de passation : Marché de Prestations intellectuelles passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Mode de dévolution : ce marché n'est pas alloti.

Variantes : non autorisées

Sous-traitance : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

Lieux d'exécution du marché Le présent marché concerne les différents bâtiments et sites de la Ville de Maromme concernés par la mise en accessibilité.

Durée du marché : La prestation est passée pour la durée des deux phases indiquée au paragraphe "objet".

Objet : Réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux dans le cadre des travaux de mise aux normes des bâtiments de la ville pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, soit 15 bâtiments.

Cette opération est à réaliser en deux phases :

- la première phase concerne 9 bâtiments et sera réalisée en mars et avril 2018, avec remise du rapport complet avant travaux
- la seconde phase concerne 6 bâtiments et sera réalisée en septembre et octobre 2018, avec remise du rapport complet avant travaux

Une visite des sites est possible. Elle est organisée le mercredi 28 février 2018. Pour y participer les candidats doivent obligatoirement prendre rendez-vous auprès du Pôle Moyens Généraux :
02 32 82 22 03.

Critères d'attribution :

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'**offre économiquement la plus avantageuse** appréciée en fonction des critères pondérés suivants, dans l'ordre décroissant :

1° / Prix des prestations: 50%

2° / Mémoire technique : 50%

- ✓ Note méthodologique très détaillée: 25% pour chacune des phases
- ✓ Certifications et habilitations du prestataire et du cabinet d'analyse (s'il est différent) : 25 %

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture des plis, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles 44 et 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.

Les pièces à remettre sont les suivantes :

NB : Le candidat peut se référer au Document Unique de Marché Européen (DUME) ou à défaut aux documents DC1, DC2, DC6, NOTI 2..., téléchargeables gratuitement.

❖ **Toutes les pièces du dossier de candidature doivent être rédigées en langue française.**

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
- Le C.C.P. paraphé, signé
 - ✓ Les annexes au CCP
 - Annexe 1 : Plans avant et après travaux, signés
 - Annexe 2 : Diagnostic de repérage amiante avec le cas échéant dossiers techniques amiante, paraphé-signé

Pièces obligatoires :

- DUME
 - ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Mémoire technique détaillé :
Note méthodologique très détaillée (mode opératoire, moyens mis à disposition, planning d'intervention...)
- La capacité technique du candidat et certificats de qualification professionnelle certifications et habilitations du titulaire et du cabinet d'analyse (s'il est différent).

Autres documents :

- R.I.B ou R.I.P.
- Une liste de références des prestations similaires, récente, chiffrée et datée.

Obtention et remise des offres :

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées :

- sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (Onglet *Mairie* - Rubrique *Marchés publics*)
- sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Date limite de remise des offres : le 2 mars 2018 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « Diagnostic Amiante avant travaux''

et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

DEMATERIALIZATION :

le 2 mars 2018 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse. (Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

La Copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée.

Unité monétaire : L'Euro.

Rédaction du marché : en langue française.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

• Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

• Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 15 février 2018